

# APPEL À CANDIDATURE

L'association **Artistes sur le fil** est heureuse de vous inviter à candidater pour l'édition **#10** du Salon d'Art Contemporain à Alençon.

**10<sup>e</sup> Édition**  
**Du 11 au 14 Juin 2026**

Renseignements pour recevoir les modalités :

[artsurlefil@gmail.com](mailto:artsurlefil@gmail.com)

Dépôt des dossiers jusqu'au 31 décembre 2025

[www.artsurlefil.fr](http://www.artsurlefil.fr)

ÉDITION #10  
ART SUR LE FIL 2026  
DU 11 AU 14 JUIN 2026



L'association «Artistes sur le fil» organise à Alençon sous la magnifique coupole de la halle au blé la 10<sup>e</sup> édition du Salon d'Art Contemporain «ART SUR LE FIL».

**Conditions d'inscription :**

Les artistes ne peuvent exposer deux années consécutives.

Les artistes professionnels souhaitant postuler sont invités à fournir, **avant le 31 DECEMBRE 2025**, par voie postale ou par e-mail, les documents suivants pour la sélection :

- 10 photos de bonne qualité, mentionnant la technique et le format des œuvres,
- 1 CV, mentionnant également votre site internet ou facebook ou autre..., vos coordonnées, email et téléphones
- 1 enveloppe suffisamment timbrée pour le retour de vos documents, avec votre adresse (si envoyé par voie postale)
- Adhésion + Participation à l'accrochage un chèque de 100 € à l'ordre d' «Artistes sur le fil»  
ou par virement FR76 1548 9048 5100 0855 9910 140 (après sélection)

Le dossier doit être envoyé par voie postale à l'adresse suivante :

**Artistes sur le fil**

Chez Sandrine POTIER  
24 bis rue des Tilleuls  
14210 ESQUAY NOTRE DAME

ou par mail :

**artsurlefil@gmail.com**

**La réponse vous sera rendue COURANT JANVIER 2026.**

**Conditions de participation si vous êtes sélectionnés :**

- Chaque artiste se doit d'être présent durant toute la durée du salon afin de rencontrer le public.
- Montage le mercredi 10 juin à partir de 10 h.
- Ouverture au public du jeudi 11 juin au dimanche 14 juin 2026 (horaires ultérieurement)
- Les frais de participation à l'accrochage et d'adhésion s'élève à 100 €
- L'association prend 10% sur les ventes réalisées.
- Un imprimé sera à remplir stipulant que nous ne sommes pas responsables de vos oeuvres durant le salon.
- Le bulletin de participation avant le 28 février 2025
- L'adhésion de l'artiste implique le respect du règlement.
- Le transport et l'assurance des œuvres sont à la charge des exposants.
- Chaque artiste devra justifier d'un numéro d'ordre de la Maison des Artistes ou de SIRET, afin d'être en règle avec la législation.
- Aucun remboursement de la cotisation ne sera effectué en cas de désistement (sauf cas de force majeure justifié).

L'association s'engage à fournir une superficie d'environ 9 m<sup>2</sup>, et un exemplaire par artiste du catalogue général tiré à 200 exemplaires (avec une photo d'une œuvre de chacun, ainsi que ses coordonnées).

Le vernissage sera le vendredi 12 juin à 19h.

Un apéro dinatoire sera offert entre artistes, partenaires et bénévoles le samedi 13 juin.

Des performances de peinture en direct sont également prévues au cœur de la ville, vous êtes invités si vous souhaitez, à y participer.

Une large couverture médiatique est assurée avant et pendant la manifestation dans le département et les départements limitrophes, ainsi que dans la presse spécialisée nationale et la presse locale. Une large campagne d'affichage est également assurée.

Artistiquement,  
L'équipe Artistes sur le fil